

EXTRAIT DU DELIBERATION MUNICIPAL

Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 décembre 2025

Délibération : N° 61/2025

L'an deux mille vingt et un le Jeudi 18 Décembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEOIS - Martine MERLIN - Jessica DAVID - Didier THAMIE - Marion VAUR

Absent(s) : Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Rénovation grange diocésaine - examen devis entreprise maçonnerie

DELIBERATION

Dans le cadre de la rénovation de la grange diocésaine et en complément des travaux de charpente et couverture validé lors du conseil municipal du 06/11/2025, il convient de réaliser des travaux de maçonnerie.
A ce titre, l'entreprise de maçonnerie MARTY de Rueyres nous présente un devis de 20979,10 Euros HT.

DECISION

Après examen, le conseil municipal valide la proposition du devis hors rejoindre soit un montant total de 9786,10 Euros HT et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 23 décembre 2025
Reçu en Préfecture
le 23 décembre 2025
Publié ou notifié
le 23 décembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois e

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 046-214600124-20251218-RENGRANDICOSE-DE

En Mairie, le 18 décembre 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND

EXTRAIT DU DELIBERATI

MUNICIPAL

Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 décembre 2025

Délibération : N° 60/2025

L'an deux mille vingt cinq, le Jeudi 18 Décembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 01 décembre 2025

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEON - Martine MERLIN - Jessica DAVID - Didier THAMIE - Marion VAUR

Absent(s) :

Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif

DELIBERATION

Conformément à la réglementation, le Grand Figeac a présenté lors du conseil communautaire du 4 novembre 2025 le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Il est rappelé que le Grand Figeac exerce la compétence de ce service sur les 92 communes.

Ce rapport 2024 ayant été voté à l'unanimité lors du conseil communautaire visé ci-dessus, il doit être présenté dans chacune des communes du Grand Figeac.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité ce rapport présenté en annexe.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 23 décembre 2025
Reçu en Préfecture
le 23 décembre 2025
Publié ou notifié
le 23 décembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois e

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 046-214600124-20251218-RAPPOSPANC-DE

En Mairie, le 18 décembre 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 046-214600124-20251218-SYNDIMIXTE-DE

EXTRAIT DU DELIBERATI~~ON~~ MUNICIPAL

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 décembre 2025

Délibération : N° 59/2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 18 Décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice : 13

Présents : 10 Date de convocation du Conseil : 01 décembre 2025

Votants : 10

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEIOS - Martine MERLIN - Jessica DAVID - Didier THAMIE - Marion VAUR

Absent(s) : Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Désignation au sein du Syndicat Mixte Limargue Ségala

DELIBERATION

Le Maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat AEP de Thémines par délibération du 16 septembre 2025 a décidé de transférer la totalité des compétences eau et assainissement collectif au Syndicat Mixte Limargue et Ségala à compter du 1er janvier 2026.

Au regard de cette nouvelle situation à compter du 1er janvier 2026, chaque commune du périmètre de l'ancien Syndicat AEP de Thémines doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant qui siègeront au sein du Syndicat Mixte Limargue Ségala.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de désigner : Jacques ANDURAND en qualité de titulaire et Hervé LEONARD en qualité de suppléant.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 23 décembre 2025
Reçu en Préfecture
le 23 décembre 2025
Publié ou notifié
le 23 décembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois e

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 décembre 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 046-214600124-20251218-SYNDIMIXTE-DE



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 046-214600124-20251218-TVXEGLIS-DE

EXTRAIT DU DELIBERATI

MUNICIPAL

Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 décembre 2025

Délibération : N° 58/2025

L'an deux mille vingt cinq, le Jeudi 18 Décembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 01 décembre 2025

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEOIS - Martine MERLIN - Jessica DAVID - Didier THAMIE - Marion VAUR

Absent(s) :

Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Devis entretien Eglise

DELIBERATION

Dans le cadre des travaux d'entretien de l'Eglise et conformément au cahier des charges élaboré par le SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), la municipalité a consulté deux entreprises agréées (DUPLOUY et RBMH).

Au regard des sommes à engager et après discussion et avis auprès du SDAP, il serait envisageable dans un souci d'équilibre budgétaire, de réaliser ces travaux sur deux années 2026 et 2027.

Après examen des devis des deux entreprises (RBMH pour 91040 Euros HT et DUPLOUY pour 99732 Euros HT), le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise RBMH domiciliée à FONTANES 46230,

Compte tenu du phasage des travaux, la 1ère tranche 2026 s'élèverait à 46785 Euros HT concernant les postes affectant le clos et le couvert.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération sous réserve de l'obtention de subventions (Etat, Département et Région).

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

SP

Émis et rendu exécutoire
le 23 décembre 2025
Reçu en Préfecture
le 23 décembre 2025
Publié ou notifié
le 23 décembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois e

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 décembre 2025

Le Maire, et

Jacques ANDURAND

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 046-214600124-20251218-TVXEGLIS-DE

EXTRAIT DU DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 décembre 2025

Délibération : N° 57/2025

L'an deux mille vingt cinq, le Jeudi 18 Décembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEOIS - Martine MERLIN - Jessica DAVID - Didier THAMIE - Marion VAUR

Absent(s) :

Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Révision des loyers des logements communaux année 2026

DELIBERATION

Le Maire expose que, conformément à la réglementation, les loyers des logements communaux peuvent être indexés au 1er janvier 2026.

Selon les valeurs de l'IRL publiée par l'INSEE au 3ème trimestre 2025, l'indexation des loyers ne peut dépasser + 0.87%.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'indexer les loyers à hauteur de +0.87%.
Les loyers des logements communaux, à compter du 01 janvier 2026 s'établiront ainsi :

- logement école maternelle : 518.61 Euros
- logement école primaire T2 : 283.68 Euros
- logement école primaire T2 Bis : 291.87 Euros
- logement 1 maison Magot : 385.15 Euros
- logement 2 maison Magot : 415.49 Euros
- logement 3 maison Magot : 511.18 Euros
- logement local SM du Limargue et Ségala : 216.12 Euros

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 23 décembre 2025
Reçu en Préfecture
le 23 décembre 2025
Publié ou notifié
le 23 décembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois e

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 décembre 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 046-214600124-20251218-REVOYER2026-DE

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 046-214600124-20251218-APPROHABI-DE

EXTRAIT DU DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 décembre 2025

Délibération : N° 56/2025

L'an deux mille vingt cinq, le Jeudi 18 Décembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice : 13

Présents : 10

Volants : 10

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEOIS - Martine MERLIN - Jessica DAVID - Didier THAMIE - Marion VAUR

Absent(s) : Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Approbation des règlements pour les aides en faveur de l'habitat

DELIBERATION

Le Grand Figeac a lancé une étude pré-opérationnelle pour faire le bilan des Opérations Programmées 2021-2025 en terme d'habitat (OPAH et PIG) avec la volonté d'assurer la continuité de leurs actions et leurs adaptations aux nouvelles dispositions de l'ANAH. A cet effet, une étude pré-opérationnelle a été menée en 2025.

A l'issu de cette étude, il a été proposé, en complément du Pacte Territorial qui va couvrir l'ensemble du Grand Figeac, de mettre en place soit une OPAH-RU, soit des actions renforcées sur certains périmètres communaux.

La Commune d'AYNAC, en date du 06 novembre 2025, a délibéré afin de prévoir le budget nécessaire pour amender les aides ANAH et Grand Figeac dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov¹.

Elle a aussi délibéré pour la mise en place des aides complémentaires suivantes pour la restauration des façades.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal :

-d'approuver le règlement des aides complémentaires aux aides ANAH et Grand Figeac dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov¹

-d'approuver le règlement de l'aides communale pour la restauration des façades

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

d'approuver la mise en place, pour la durée de l'opération, du règlement des aides complémentaires aux aides ANAH et Grand Figeac dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov¹ annexé à la présente délibération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 046-214600124-20251218-APPROHABI-DE

Émis et rendu exécutoire
le 23 décembre 2025
Reçu en Préfecture
le 23 décembre 2025
Publié ou notifié
le 23 décembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et

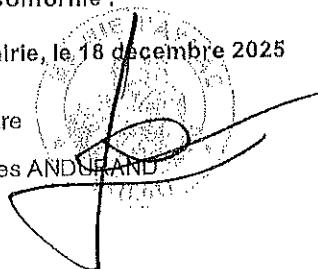
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 décembre 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND



EXTRAIT DU DELIBERATI

MUNICIPAL

Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 décembre 2025

Délibération : N° 55/2025

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 18 Décembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 01 décembre 2025

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEOS - Martine MERLIN - Jessica DAVID - Didier THAMIE - Marion VAUR

Absent(s) :

Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Recensement de la Population 2026 - Rémunération du coordinateur et des deux agents recenseurs

DELIBERATION

Dans le cadre du recensement de la population de notre commune en 2026, il convient de rappeler que dans sa séance du 29/07/2025, le conseil municipal avait délibéré pour le choix du coordinateur et des deux agents recenseurs. Il convient dorénavant de fixer la rémunération mise en charge pour la commune pour les trois agents concernés.

Le Maire propose de retenir les montants suivants :

-agent coordinateur : Mme Magalie AZEMAR : 1050 Euros brut.

-agents recenseurs : Mme FROMENTEZE Françoise et Mme MONBERTRAND Marlène : 1550 Euros brut.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 23 décembre 2025
Reçu en Préfecture
le 23 décembre 2025
Publié ou notifié
le 23 décembre 2025

Fait et délibéré en séance, les Jour, mois e

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 046-214600124-20251218-RECENPOP-DE

En Mairie, le 18 décembre 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND

